

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 01.12.2015

Poudre indicatrice d'acide d'amidon

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise

Nom du produit: Poudre indicatrice d'acide d'amidon

Fabricant / fournisseur Numéro d'article: AR-1011-500

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation: Produits chimiques de laboratoire

Détails du fabricant:

Aqua Analytics
245 Matheson Blvd East, Units 1 & 2 Mississauga, Ontario Canada L4Z 3C9
(888) 712-4000

Numéro de téléphone de secours:

Numéro de téléphone d'urgence (613) 996-6666

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:



Irritant

Irritation de la peau, Catégorie 2
Irritation des yeux, Catégorie 2A



Dangereuse pour l'environnement,

Dangers chroniques pour l'environnement aquatique, Catégorie 3

Est susceptible de former des concentrations en poussières combustible en l'air.

Irritation de la peau 2.

Irritation des yeux 2A.

Toxicité chronique aquatique 3.

Mention d'avertissement: Attention

Mentions additionnelles de danger:

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une grave irritation des yeux.

Nocif pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.

Déclaration de mise en garde:

Se laver soigneusement après toute manipulation du produit.

Éviter de libérer dans l'environnement.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.

En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec du savon et de l'eau.

SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.

Traitement spécifique. (Voir l'étiquette).

En cas d'irritation de la peau : Obtenir des soins médicaux.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Éliminer les contenus récipients adéquatement.

Autre classification non SGH:

Aucun(e)

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 01.12.2015

Poudre indicatrice d'acide d'amidon

SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients

Ingrédients:

Ingrédients:		
CAS 9005-25-8	Amidon, Pomme de terre, qualité réactif	20 %
CAS 5329-14-6	Acide sulfamidique	80 %
		Pourcentages par poids

SECTION 4: Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Après l'inhalation :

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Administrer de la respiration artificielle, si nécessaire. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Consulter un médecin.

Après contact avec la peau :

Lavez les mains et toute surface de peau contaminée à grande eau et avec du savon. Consulter un médecin.

Après contact avec les yeux :

Rincer les yeux avec de l'eau par mesure de précaution. Rincer à l'eau les yeux exposés pendant au moins 15 à 20 minutes. Consulter un médecin.

Après ingestion :

Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:

Irritation. Mal de tête. Des difficultés respiratoires. Nausée.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit. Le médecin doit traiter en fonction des symptômes.

SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu

Agent d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Utiliser de l'eau, une substance chimique sèche, une mousse chimique, du dioxyde de carbone ou une mousse résistant à l'alcool. Do not inhale gases, fumes, dust, mist, vapor, and aerosols.

Agents d'extinction non appropriés: Aucun(e)

Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:

Des oxydes de carbone pourraient être rejetés. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre.

Conseil pour pompiers:

Équipement de protection:

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Voir Section 8.

Informations supplémentaires (précautions):

Éviter de produire de la poussière. Éviter de respirer les vapeurs, les poussières, les brumes ou les gaz. La poursuite du traitement des matériaux solides peut entraîner la formation de poussières combustibles.

SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 01.12.2015

Poudre indicatrice d'acide d'amidon

Assurer une ventilation adéquate. Veiller à ce que les systèmes de traitement des poussières (conduites d'évacuation, capteurs de poussières, récipients et matériel de traitement) soient conçus de manière à empêcher la pénétration de poussières dans la zone de travail. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Précautions environnementales:

Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts, et autres cours d'eau. Éviter des fuites et déversements dans l'avenir. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Balayer et recueillir dans un contenant pour l'élimination. Éviter de produire de la poussière. Toujours appliquer les réglementations locales. Balayer et pelleter. Conserver dans des conteneurs fermés appropriés pour l'élimination. Suivre les méthodes d'manipulation appropriées. Voir Section 13.

Référence à d'autres sections: Aucun(e)

SECTION 7: Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

La poursuite du traitement des matériaux solides peut entraîner la formation de poussières combustibles. Le dégagement potentiel de poussières combustibles doit être pris en considération avant la poursuite du traitement. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Pour les mesure préventives, voir la Section 2. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter la dispersion de poussière dans l'air. Se laver les mains après la manipulation. Ne pas souffler la poussière présente sur des surfaces avec de l'air comprimé.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Conserver le contenant fermé hermétiquement dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières inflammables. Entreposer les produits et contenants vides loin de la chaleur et des sources d'allumage. Keep container tightly closed in a cool, dry, and well-ventilated area. Store in inert atmosphere. Protéger contre le gel et les dommages matériels. Entreposer comme produit corrosif. Référez-vous aux sections 5, 8, et 10.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle



Paramètres de contrôle:

9005-25-8, Substance glucidique composée de hauts polymères., 10 mg/m³ É.-U. ACGIH Valeurs limites du seuil (VLS).
9005-25-8, Substance glucidique composée de hauts polymères., 15 mg/m³ É.-U. Limites d'exposition professionnelle (OSHA) É.U. - Tableau des limites de Z-1 pour les principaux Contaminants atmosphériques.
9005-25-8, Substance glucidique composée de hauts polymères., 5 mg/m³ É.-U. Limites d'exposition professionnelle (OSHA) É.U. - Tableau des limites de Z-1 pour les principaux Contaminants atmosphériques.
9005-25-8, Substance glucidique composée de hauts polymères., 5 mg/m³ É.-U. NIOSH, limites d'exposition recommandées.
9005-25-8, Substance glucidique composée de hauts polymères., 10 mg/m³ É.-U. NIOSH, limites d'exposition recommandées.

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus. Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 01.12.2015

Poudre indicatrice d'acide d'amidon

Protection respiratoire:	Une ventilation normale est suffisante. Quand l'évaluation des risques l'indique, le port d'appareil respiratoire est approprié. Utiliser un masque facial complet avec ses cartouches de respirateur combinées polyvalentes N100 (US) ou de type P3 (EN 143) comme relève aux systèmes de contrôle techniques. Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire.
Protection de la peau:	Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance. Choisir un matériau de gants en fonction des taux de perméabilité et de la dégradation. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Porter des vêtements de protection.
Protection oculaire:	Utiliser un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon les normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166 (UE). Lunettes de sécurité ou lunettes étanches.
Mesures générales d'hygiène:	Faire un nettoyage de routine afin d'empêcher la production de poussière. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipuler le produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur):		Limite d'explosion inférieure: Limite d'explosion supérieure:	Non déterminé Non déterminé
Odeur :	Inodore	Pression de vapeur à 20 °C:	Non déterminé
Seuil d'odeur:	Non déterminé	Densité de la vapeur:	Non déterminé
Valeur pH:	Non déterminé	Densité relative:	Environ 2
Point de fusion / congélation:	Décompose à 205C	Solubilités:	Soluble in water: 213 g/l at 20°C
Point d'ébullition / plage d'ébullition:	Se décompose	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé
Point d'éclair (creuset fermé):	Non déterminé	Température d'auto-inflammation:	Non déterminé
Taux d'évaporation:	Non déterminé	Température de décomposition:	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminé	Viscosité:	a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé
Densité à 20°C:	Non déterminé		

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité:

Aucune en cas de traitement normal.

Stabilité chimique:

Stable sous des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses: Aucun(e)

Conditions à éviter:

La production de poussière. Matériaux incompatibles.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 01.12.2015

Poudre indicatrice d'acide d'amidon

Matériaux incompatibles:

Agents oxydants forts. Bases fortes. Acide nitrique. Chlore.

Produits de décomposition dangereux:

ammoniac. Oxydes de soufre. Azote. Carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë: Aucune information additionnelle.

Toxicité chronique: Aucune information additionnelle.

Corrosion / irritation de la peau:

Peau - Résultat pour les humains : Légère irritation de la peau - 3 heures. 9005-25-8.

Peau - Résultat pour les humains : Légère irritation de la peau. 5329-14-6.

Lésions oculaires sérieuses / irritation oculaire:

Yeux - Lapin Résultat : Irritation oculaire modérée. 5329-14-6.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau: Aucune information additionnelle.

Cancérogénicité: Aucune information additionnelle.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Aucune information additionnelle.

Toxicité reproductrice: Aucune information additionnelle.

STOT exposition simple et répétée: Aucune information additionnelle.

Informations toxicologiques supplémentaires:

Aucune information additionnelle.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité

Toxicité pour le poisson Essai statique CL50 - Pimephales promelas (Pimephales promelas) - 70,3 mg/l - 96 heures (Guide de tests OCDE 203), 5329-14-6.

Persistance et dégradabilité: Aucune information additionnelle.

Potentiel bioaccumulatif: Aucune information additionnelle.

Mobilité dans le sol: Aucune information additionnelle.

Autres effets indésirables: Aucune information additionnelle.

SECTION 13: Précautions pour l'élimination

Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:

Offrir les solutions en surplus et non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Contacter une entreprise agréée d'élimination de déchets cette substance pour l'élimination. Les producteurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique est classé comme déchet dangereux. Il est de la responsabilité des producteurs de déchets chimiques de consulter les règlements sur les déchets dangereux locaux, régionaux et nationaux. Assurer une classification complète et exacte.

SECTION 14: Informations relatives au transport

**US DOT (Département des transports
américain)**

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 01.12.2015

Poudre indicatrice d'acide d'amidon

N° ONU:

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

3261

Exception quantité limitée:

Aucun(e)

En vrac:

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Solide corrosif, acide, organique, N.S.A. (Acide sulfamique).

Classe de risques: 8

Groupe d'emballage: III.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune information additionnelle.

Commentaires:

Aucun(e)

Non-vrac:

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Solide corrosif, acide, organique, N.S.A. (Acide sulfamique).

Classe de risques: 8

Groupe d'emballage: III.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune information additionnelle.

Commentaires:

Aucun(e)



SECTION 15: Informations réglementaires

États-Unis (É.-U.)

Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aiguë

Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

RCRA (Code de déchets dangereux):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :

Tous les ingrédients figurent sur la liste.

CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Proposition 65 (Californie):

Produits chimiques connus pour causer des cancers:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Canada

Liste intérieure de substances (DSL) :

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 01.12.2015

Poudre indicatrice d'acide d'amidon

Tous les ingrédients figurent sur la liste.

SECTION 16: Informations supplémentaires

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

NFPA: 3-0-0

HMIS: 3-0-0

SGH texte complet des énoncés: Aucun(e)

Abréviations et acronymes:

IMDG	Code maritime international pour les marchandises dangereuses.
HMIS	Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).
WHMIS	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).
DNEL	Dérivé, niveau sans effet (REACH).
PNEC	Concentrations estimées sans effet (REACH).
DOT	US Department of Transportation.
IATA	Association internationale du transport aérien.
GHS	Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.
ACGIH	Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
NFPA	National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).